

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT****N ° 1696**

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

-----

**ARTICLE 61**

Après le mot :

« social »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Bien que les considérations de protection environnementales soient fondamentales et qu'il soit important de sensibiliser le monde économique à ces enjeux, il ne semble pas pertinent d'inclure spécifiquement dans la notion d'intérêt social ce critère au risque de complexifier la gestion sociale par le chef d'entreprise.